



Conseil économique et social

Distr. générale
17 février 2021
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Soixante-neuvième session

Genève, 20 et 21 avril 2021

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Examen de la déclaration de haut niveau

Examen de la déclaration de haut niveau

Projet de décision présenté par le Président de la Commission économique pour l'Europe

À sa soixante-neuvième session, la Commission économique pour l'Europe décide d'adopter la déclaration de haut niveau figurant en annexe.



Annexe

Déclaration de haut niveau

1. Assurer la prospérité économique tout en réduisant les pressions environnementales reste un défi pour notre région, où, nonobstant les grandes avancées réalisées jusqu'à présent, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir au développement durable et à une croissance économique viable, inclusive et soutenue. Or, nous sommes conscients qu'il est indispensable de concilier ces deux objectifs si l'on veut avancer sur la voie du développement durable, et que des mesures énergiques doivent être prises dans de nombreux domaines en vue d'améliorer la gestion des ressources naturelles pour que la croissance économique ne conduise pas à de nouvelles dégradations de l'environnement. Nous sommes également conscients que la crise sans précédent déclenchée par la pandémie de COVID-19 a fait du développement durable un objectif plus difficile encore à atteindre en ce qu'elle a réduit à néant certains des progrès réalisés, d'autant que les pandémies et les changements climatiques continueront de poser des risques. Cela étant, la transition vers une économie plus durable et une meilleure gestion des ressources naturelles offre de nombreuses possibilités de mieux reconstruire, et peut être une source de dynamisme économique et de compétitivité accrue. Les économies circulaires, moins gourmandes en ressources, sont le fondement même des modèles économiques durables qui permettent de préserver notre stock de ressources matérielles en réduisant les déchets au minimum et en promouvant une production et une consommation durables.

2. Nous, les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), nous engageons donc à redoubler d'efforts pour promouvoir l'adoption de modèles économiques circulaires et l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment en intégrant ces concepts dans les programmes de travail sectoriels pertinents de la CEE, selon qu'il conviendra, et en encourageant leur prise en compte dans les initiatives volontaires et les projets de coopération aux fins du renforcement des capacités qui ont été proposés à la session en cours de la CEE ainsi que dans les actions menées dans le cadre des engagements volontaires pris antérieurement au titre du processus « Un environnement pour l'Europe ».

3. Les activités que la CEE mène au titre de ses sous-programmes et dans le cadre de ses comités sectoriels et de ses autres organes subsidiaires peuvent grandement contribuer à promouvoir le passage à des économies circulaires et plus économes en ressources ainsi qu'à améliorer la gestion des ressources naturelles dans la région et au-delà. La diversité des compétences de la CEE, qui couvrent de multiples domaines thématiques, est propice à l'établissement des partenariats et programmes intersectoriels dont la Commission a besoin si elle veut obtenir des progrès plus rapides dans le cadre de son mandat actuel. Les mesures prises pourraient contribuer à créer des systèmes énergétiques durables et à promouvoir le transport durable, la gestion durable des forêts et l'utilisation rationnelle du bois ; favoriser la coopération sur les questions relatives à l'environnement ; faciliter le respect des pratiques durables dans les échanges commerciaux et le développement urbain, notamment renforcer la résilience face à d'éventuelles futures crises ; et permettre de recueillir les données statistiques de base nécessaires à une meilleure compréhension des dynamiques actuelles et des conséquences de mesures de politique générale adoptées.

4. De par son triple rôle d'instance chargée d'élaborer des normes, des règles et des instruments juridiques, de promouvoir la coopération technique dans un certain nombre de secteurs et de rassembler les parties intéressées autour des questions qui relèvent de son domaine d'action, la CEE est bien placée pour promouvoir la transition vers des modèles économiques circulaires et plus économes en ressources, car elle est amenée à se pencher sur les besoins à satisfaire pour faciliter cette transition à grande échelle.

5. Dans le cadre de ses fonctions normatives, la CEE devrait s'attacher à combler les lacunes réglementaires qui ralentissent la transition vers des économies circulaires et plus économes en ressources. L'adoption de normes, de standards et de classifications est le résultat de débats menés avec la participation des meilleurs experts internationaux et reflète la détermination des parties prenantes de progresser plus avant.

6. La transition vers des économies circulaires et plus économes en ressources requiert la participation de multiples acteurs issus tant du secteur public que du secteur privé. Nous sommes déterminés à travailler avec les différentes parties prenantes et à tirer parti du rôle rassembleur de la CEE, pour faire avancer les travaux susceptibles de promouvoir l'adoption, dans les sous-programmes sectoriels concernés, de mesures de transition vers des économies circulaires et plus économes en ressources.

7. L'amélioration de la gestion des ressources naturelles et la promotion de l'adoption de modèles économiques circulaires moins gourmands en ressources suppose le renforcement de la coopération internationale, et notamment l'intensification de la coopération technique, qui devrait permettre de faciliter l'adoption des normes et standards convenus au niveau international et l'accès à des conseils stratégiques. Les organes subsidiaires de la Commission devraient donc s'efforcer, dans le cadre de leurs compétences, de fournir une assistance technique aux États membres de la CEE qui en ont fait la demande. Par ailleurs, les États membres de la Commission sont invités à envisager d'échanger des informations sur les meilleures pratiques avec les États intéressés de la région et à aider ces États à renforcer leurs capacités dans le cadre de projets d'assistance technique menés sous les auspices de la Commission.

8. La pandémie de COVID-19 a montré l'importance fondamentale de la coopération internationale pour ce qui était de régler les multiples problèmes provoqués par la crise, notamment dans les domaines de la santé publique, des changements climatiques, de la sécurité alimentaire et la préservation de la connectivité des transports, et d'assurer une reprise durable. Elle a également montré combien notre coopération dans le domaine des transports et le maillage de haute qualité qui en découle dans la région de la CEE étaient précieux, et mis en évidence l'importance de bien gérer les risques et de renforcer la résilience. Nous restons déterminés à mener une action concertée et à trouver des solutions multilatérales pour promouvoir le développement durable et les intérêts des populations de la région.

9. Si la crise sans précédent que nous traversons actuellement exige des mesures immédiates, elle ne doit toutefois pas détourner l'attention des autres problèmes pressants qui nécessitent une solution et, tout en répondant aux besoins urgents d'aujourd'hui, il nous faut être attentifs aux effets à long terme des mesures prises et renforcer les bases du développement durable. Il est temps d'agir pour mieux reconstruire.

10. La crise provoquée par la pandémie de COVID-19 vient nous rappeler qu'il faut comprendre et gérer les risques avant qu'ils se concrétisent. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 permet précisément d'anticiper bon nombre de risques, y compris des risques transfrontières, et d'y faire face. Nous sommes donc résolus à renforcer notre engagement en faveur des objectifs de développement durable, dont la concrétisation sous-tend notre action.

11. Dans un monde ébranlé par les multiples impacts de la pandémie de COVID-19, il est encore plus important de recourir à la coopération régionale pour gérer les risques, réduire l'incertitude et favoriser le dynamisme économique, ainsi que d'être solidaire les uns des autres et de réduire les écarts qui nous séparent. Dans ce contexte et compte tenu des difficultés que l'avenir nous réserve, la mission qu'a la CEE d'encourager les États à prendre des mesures concertées en faveur du développement économique et de l'intégration de la région est plus pertinente que jamais.